



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**État-major des Armées
État-major de zone de défense de Metz
Division appui des formations**

Metz, le **26 JUIN 2023**
N° 503250 /ARM/EMA/EMZD Metz
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP
EP10453

Le général de corps d'armée Alexandre d'ANDOUQUE de SÉRIÈGE,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de la Meuse.

OBJET : Installation d'un parc agri-photovoltaïque – Ancerville (55)
RÉFÉRENCE : courriel du 19 juin 2023.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez consulté à propos du permis de construire PC055 010 23 H0003 en vue de l'implantation d'un parc agri-photovoltaïque à Ancerville.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'émetts aucune objection à cette demande.

En effet, après étude de votre demande, il apparaît que la zone d'implantation ne concerne aucun immeuble militaire. Néanmoins, celle-ci se trouve à l'intérieur de la servitude T7 de l'aérodrome de Saint-Dizier, sans incidence sur celle-ci. En effet, la cote NGF de cette servitude est de 288 mètres tandis que la hauteur du projet est inférieure à 200 mètres.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le colonel (T) Dominique LAMBERT,
commandant la division appui des formations

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

Direction départementale des territoires de la Meuse
14 rue Antoine Durenne
CS 10501
55 012 Bar-le-Duc cedex

COPIES :

- ESID Metz ;
- COMBdD Verdun ;
- SDRCAM – BA 705 – section environnement aéronautique ;
- USID Verdun ;
- USID Saint-Dizier - Chaumont.